

ALLOCATION DE TRANSPORT SCOLAIRE ABONNEMENT TCAT BASIC SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

**Elèves inscrits dans un collège ou lycée de l'agglomération troyenne
(hors études post-bac)**

LA FAMILLE

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

L'ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse de l'Etablissement fréquenté :

Classe :

L'ensemble de ces données est collecté à l'usage exclusif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de St-André-Les-Vergers pour l'instruction des dossiers d'allocation de transport BASIC SCOLAIRE.

Conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CCAS.

Fait à Saint-André- les-Vergers, le

Signature des parents

Imprimé à compléter et à retourner AVANT de vous rendre à la TCAT, accompagné des pièces suivantes :

- **Certificat de scolarité 2025/2026 ou justificatif d'inscription dans l'établissement**
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois**

**Le CCAS prend en charge la totalité du montant de l'abonnement BASIC SCOLAIRE
soit 84 € pour l'année scolaire 2025/2026**